



# CERTIFICAT DE CONFORMITÉ AU RÉFÉRENTIEL D'INTEROPÉRABILITÉ ET DE SÉCURITÉ DES DISPOSITIFS MÉDICAUX NUMÉRIQUES

Le certificat de conformité octroyé par l'Agence du Numérique en Santé est délivré à :

pour sa solution de télésurveillance :

et accessoire(s) de collecte associé(s) :

sous le numéro unique de certification de conformité :

profil(s) certifié(s) :

version du référentiel :

La date de certification de conformité prend effet le :



Certifié conforme ANS

Fait à Paris, le

**Annie Prévot**  
Directrice Générale  
de l'Agence du Numérique  
en Santé